

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

---

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N° 314

présenté par  
M. Pont

-----

### ARTICLE 4

À la seconde phrase de l'alinéa 15, après le mot :

« présenter »

insérer les mots :

« à tout moment ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.